

que centrale, avant que le bill ait été présenté à cette Chambre.

Quant au traité de canalisation du Saint-Laurent, je partage cependant les doutes de mon honorable ami sur l'opportunité d'utiliser le Saint-Laurent aux fins proposées. En premier lieu, une très grosse dépense d'argent sera nécessaire pour compléter l'exécution du projet. On se rappelle sans doute qu'un crédit sera donné au Canada de la dépense qu'il a faite pour le nouveau canal Welland et pour d'autres parties de la voie navigable, de sorte que nous n'aurons encore à dépenser qu'environ \$50,000,000; mais je dois rappeler à la Chambre que notre expérience des différences qui s'établissent entre le coût prévu et les dépenses réelles des chemins de fer et autres entreprises, ne nous laissent guère de doutes que ce que nous aurons à dépenser pour la canalisation du Saint-Laurent s'élèvera à plusieurs fois \$50,000,000. Le Canada porte aujourd'hui un fardeau terrifiant de dettes publiques, et je ne crois pas que nous puissions nous engager dans une telle dépense, à moins que l'augmentation de revenu devant provenir du trafic à créer ne soit suffisante à couvrir l'augmentation de nos engagements.

Je ne crois pas du tout que des transocéaniques fassent jamais de Toronto ou de North-Bay, non plus que de quelque port des Grands Lacs, une tête de ligne. Au cours des vingt dernières années, les armateurs ont réduit à dix jours et même à moins la période de voyage de leurs navires. Peut-on raisonnablement supposer qu'ils accepteront des chargements à livrer à des ports intérieurs, augmentant ainsi de six, huit ou dix jours le voyage de leurs navires, à moins que les méthodes mondiales de navigation ne changent beaucoup de ce qu'elles ont été durant les cinquante dernières années? Je doute fort de l'opportunité d'offrir à tout venant la grande voie fluviale du Saint-Laurent—qui est un fleuve canadien sur un parcours de plusieurs centaines de milles—à une puissance étrangère, en lui disant: "Vous jouirez des mêmes droits sur ce fleuve que ceux dont nous jouissons aujourd'hui."

L'honorable M. HUGHES: Les puissances étrangères ne jouissent-elles pas de ces droits aujourd'hui?

L'honorable M. BLACK: Non. Les Etats-Unis ont, aux termes d'un traité, certains droits sur le fleuve Saint-Laurent.

L'honorable M. CASGRAIN: Des droits de servitude.

L'honorable M. BLACK: Ce traité peut être abrogé à tout moment. Mais si nous

L'hon. M. BLACK.

concluons le traité proposé, supposez-vous qu'il puisse être jamais abrogé? Ce sera absolument impossible. Aux termes mêmes du traité projeté, les Etats-Unis seraient copropriétaires du Saint-Laurent, depuis sa source jusqu'à son embouchure.

Les honorables sénateurs se rappelleront que, par le passé, nous avons conclu divers accords avec nos voisins du Sud relativement aux voies navigables. Ils n'ont jamais exécuté ces accords dans le sens que nous leur donnions. Je sais que certaines raisons expliquent pourquoi les Etats-Unis ne se sont pas tenus à ce sens de nos accords; mais ces raisons ne satisfont pas l'esprit canadien. Permettez-moi de citer, par exemple, le canal Erié. Quelques-uns de nos honorables collègues en connaissent plus que moi sur la construction de ce canal, puisqu'ils demeurent sur son parcours. L'accord intervenu au sujet du canal Erié contenait une disposition autorisant les chalands et autres navires canadiens à passer librement par ce canal. Combien de temps cette disposition a-t-elle été observée? On me dit que, après la première année, l'état de New-York a déclaré: "Cette voie d'eau relève essentiellement de l'Etat, et nous n'entendons pas que les autorités fédérales interviennent dans son administration. Nous n'entendons pas davantage que les chalands canadiens transportent du grain par notre canal." En conséquence, il ne fut plus permis à nos vaisseaux de passer librement par le canal.

L'honorable M. CASGRAIN: Puis-je dire ici que, à Whitehall, les Américains ont arrêté des vaisseaux canadiens qui descendaient le canal Richelieu et que ces vaisseaux eurent à décharger à cet endroit.

L'honorable M. BLACK: Voilà qui confirme ce que j'ai dit; nous pouvons noter ensuite le détournement des eaux des Grands Lacs par le canal de drainage de Chicago. D'une année à l'autre, nous avons entendu rapporter, dans cette Chambre ou dans l'autre, que le niveau des Grands Lacs baissait du fait de l'excessif détournement des eaux. De temps à autre notre gouvernement a protesté contre ce détournement. L'affaire fut finalement référée à la Cour Suprême des Etats-Unis et, au bout de trois ans, la Cour a rendu jugement en notre faveur. Cependant, le détournement des eaux se continue. L'Etat d'Illinois se rit de Washington, et Washington se rit d'Ottawa. Je pourrais citer d'autres exemples de ce malheureux état de choses, mais je ne veux pas abuser de la patience du Sénat. Je crois en avoir dit suffisamment pour justifier mon opinion que, après ces regrettables expériences, nous serions mal avisés de conclure un traité